



Déclaration de revenus 2019

Par Mickey83

Bonjour,

Ma fille et son concubin ont eu un enfant en 2019. Ils font leurs déclarations de revenus séparément comme la loi les y oblige.

Le papa peut-il déclarer une pension alimentaire pour l'enfant qu'il a reconnu ?

Doivent-ils, l'un et l'autre, déclarer leur enfant en garde partagée ?

Sinon, quelle solution pour répartir les charges de famille entre les deux concubins ?

Merci de vos conseils.